



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

# politique de la santé

Question écrite n° 72727

## Texte de la question

Réuni sous l'égide du Centre international de la recherche sur le cancer (CIRC), un groupe de vingt et un experts de huit nationalités différentes vient de conclure, de manière officielle, que les contraceptifs oraux dits « combinés » (associant oestrogènes et progestatifs) et les traitements hormonaux substitutifs (THS) de la ménopause doivent être classés dans le groupe 1 des produits cancérogènes, soit le plus élevé dans l'échelle en vigueur. Leurs principales conclusions ont été rendues publiques le 30 juillet 2005, et une synthèse de ce travail sera publiée dans le mensuel *The Lancet Oncology* (édition du mois d'août 2005). En effet, pour ces chercheurs, cette catégorie n'est utilisée que lorsque l'on dispose d'indications suffisantes de cancérogénicité pour l'espèce humaine. Cependant, un agent peut, exceptionnellement, être placé dans cette catégorie lorsque les indications de cancérogénicité ne sont pas tout à fait suffisantes mais qu'il existe des indications suffisantes de sa cancérogénicité chez l'animal de laboratoire et de fortes présomptions pour qu'il agisse suivant un mécanisme de cancérogénicité reconnu chez l'homme. C'est au vu de l'analyse de l'ensemble de la littérature scientifique et médicale internationale que les experts ont pris cette décision, qui devrait mettre un terme à une série de controverses récurrentes depuis près d'une dizaine d'années. Compte tenu de ces éléments scientifiques, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre au sujet de ce dossier.

## Texte de la réponse

Dix millions de femmes sont concernées par la ménopause en France et de 300 000 à 500 000 femmes y entrent chaque année. Une enquête réalisée en décembre 2003 par la Sofres pour l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (Anaes), dont les résultats ont été publiés en avril 2004, a révélé que 25 % des femmes ménopausées âgées de quarante-cinq à soixante-dix ans prenaient un traitement hormonal substitutif (THS). L'effet des THS sur la survenue du cancer du sein a été largement étudié, notamment par les études WHI(USA) et MWS (Royaume-Uni). Ces études ont montré que les traitements oestroprogestatifs de la ménopause entraînaient une augmentation du risque de survenue du cancer du sein. L'Agence française de sécurité sanitaire des

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE72727>

produits de santé (Afssaps), particulièrement sensible à ce problème de santé publique, a réuni un groupe d'experts dont les conclusions sur le bénéfice et le risque du traitement, au vu de l'ensemble des données cliniques et épidémiologiques disponibles, ont été diffusées en décembre 2003, à la fois aux professionnels de santé et aux patientes. Une audition publique s'est tenue le 27 avril 2004 en collaboration avec l'Anaes et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), à l'issue de laquelle un rapport d'orientation, précisant les recommandations, a été présenté aux professionnels et aux patients le 12 mai 2004. Il est important de noter que ce rapport sur l'utilisation des THS, à condition qu'ils soient utilisés selon les recommandations en vigueur, suggère que la progestérone naturelle, contrairement aux progestatifs de synthèse impliqués dans les études précitées, ne serait pas associée à un sur-risque de cancer du sein, tout au moins dans les premières années de traitement. Au vu de ces éléments, l'Afssaps a actualisé en décembre 2004 les recommandations de bonne pratique sur le traitement médicamenteux de l'ostéoporose post-ménopausique. L'augmentation du risque de cancer lié aux THS est donc bien identifié et pris en compte, d'une part dans l'évaluation du rapport bénéfice/risque de ces traitements, d'autre part dans l'établissement des recommandations de bon usage, qui visent à le limiter considérablement. Ce bon usage implique notamment que le médecin informe très précisément la patiente des bénéfices et des risques du traitement qu'il lui prescrit. Les nombreux travaux publiés sur ce sujet sont très régulièrement analysés par l'Afssaps qui a pour mission, dès lors qu'ils apportent des éléments nouveaux de faire évoluer en conséquence les recommandations faites aux médecins et aux patientes.

## Données clés

- Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)
- Circonscription : Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 72727
- Rubrique : Santé
- Ministère interrogé : santé et solidarités
- Ministère attributaire : santé et solidarités

## Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8319
- Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 4985